



DOSSIER DE PRESSE

Le centre de transfert des déchets ménagers de Fontaine-les-Vervins

Contact Presse
Julie FORMENTEL
03 23 23 94 90

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse _____	p.3
Le rôle du transfert dans la chaîne de traitement _____	p.4
Comment ça fonctionne ? _____	p.5
Une couverture géographique évolutive _____	p.6
Protection de l'environnement et du voisinage _____	p.7
Une procédure rigoureuse et contrôlée _____	p.8
Valor'Aisne, acteur du développement durable _____	p.9

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE **JUIN 2009**

Centre de transfert des déchets ménagers **Un nouvel équipement dans le nord de l'Aisne**

Le projet de centre de transfert des déchets ménagers en Thiérache fait l'objet d'une enquête publique. Elle durera jusqu'au 8 juillet. Le projet est mené par Valor'Aisne, le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne. Cet équipement s'inscrit dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés conduit par le Conseil général.

Le centre de transfert permet de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée du centre de traitement afin de les acheminer par des semi-remorques dont la capacité de transport est supérieure aux bennes de collecte.

Le centre de transfert couvre à court terme les besoins des Communautés de communes de la Thiérache du Centre et du Pays des Trois Rivières. A moyen terme, il pourra également couvrir les Communautés de communes de la Thiérache d'Aumale, de la Région de Guise, du Pays de la Serre et des Portes de la Thiérache.

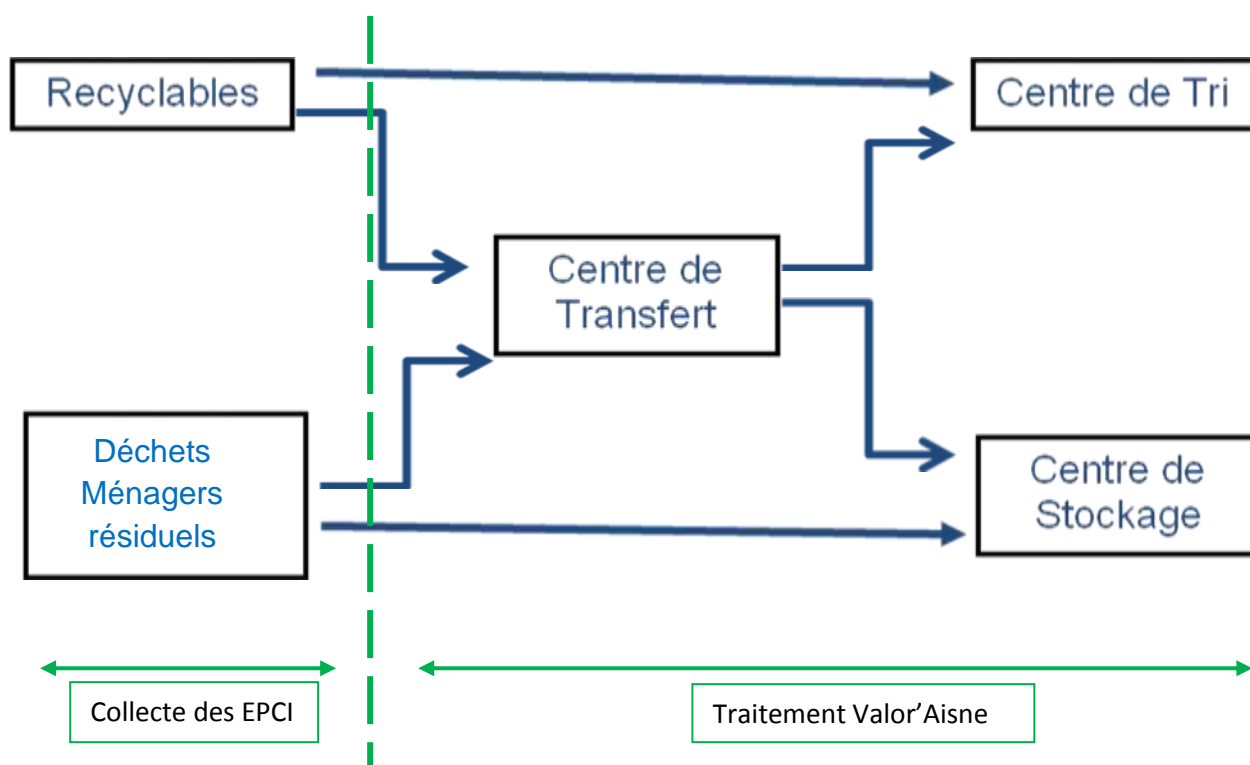
Il présente une capacité de 29 000 tonnes de déchets transférés par an.

Il présente un intérêt économique : optimiser les coûts d'acheminement des déchets entre la fin d'une collecte et le(s) centre(s) de traitement. Un intérêt environnemental : diminuer les émissions polluantes par tonne de déchets transportés en densifiant les flux (augmentation du tonnage par kilomètre parcouru). Un intérêt stratégique : assurer une indépendance des lieux de traitement et de meilleures conditions de mise en concurrence.

Contact Presse
Julie FORMENTEL
03 23 23 94 90

Le rôle du transfert dans la chaîne de traitement

Dans le processus de traitement des déchets, le centre de transfert s'insère entre la collecte et le traitement :

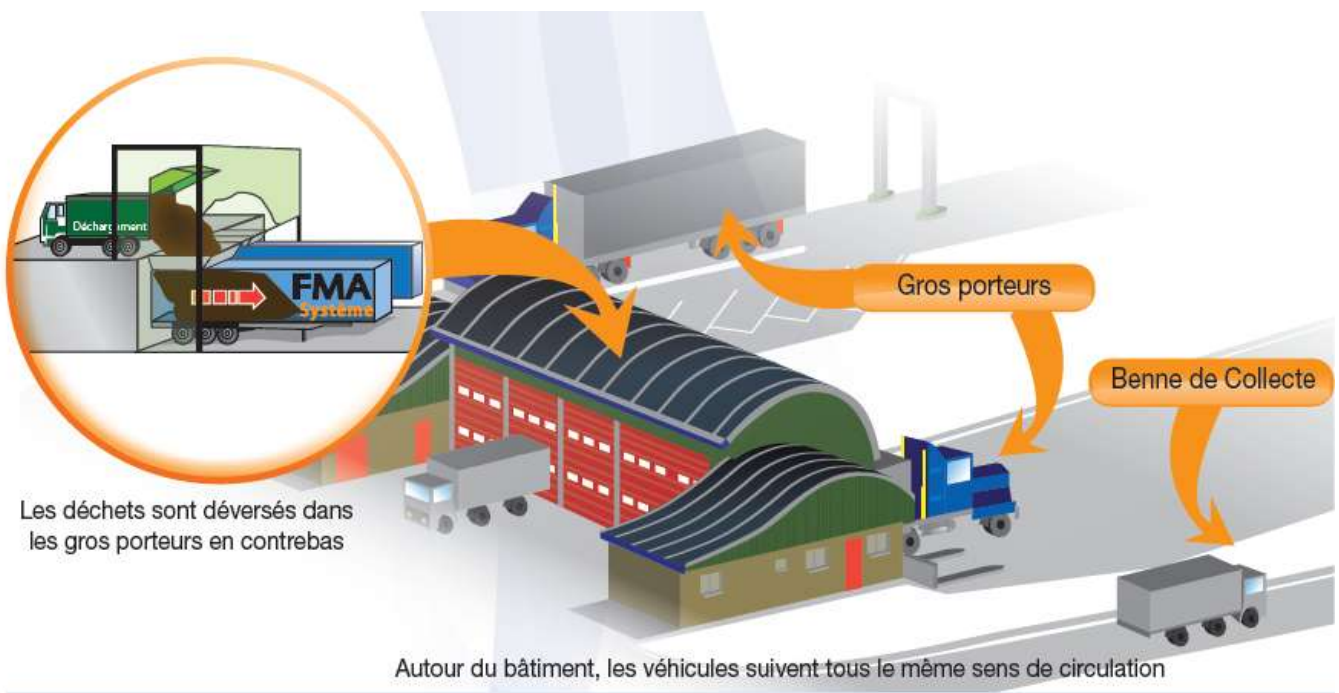


Le centre de transfert permet de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée du centre de traitement afin de les acheminer par des semi-remorques dont la capacité de transport est supérieure aux bennes de collecte.

En concentrant les déchets à transporter dans de gros porteurs, on réduit le nombre de véhicules en circulation. Il y a donc moins d'émissions polluantes. La présence d'un centre de transfert dans le processus de gestion des déchets permet d'optimiser les coûts d'acheminement de ces derniers entre la fin d'une collecte et le centre de traitement.

Comment ça fonctionne ?

A leur arrivée, les bennes de collecte pleines sont pesées puis dirigées vers un poste de vidage correspondant aux déchets qu'elles transportent : déchets ménagers, recyclables, verre... Le vidage se fait de façon gravitaire : les bennes se positionnent en bout de quai et déversent leur contenu dans les trémies de vidage. Les déchets tombent dans les semi-remorques situés en contrebas. Les bennes, comme les gros porteurs sont pesées à leur arrivée et à leur départ.



Une couverture géographique évolutive

Situé sur la commune de Fontaine-lès-Vervins, au lieu-dit « Le Comble de la Bouteille », le centre de transfert s'étendra sur plus d'1 ha. Choisi après des études comparatives rigoureuses entre plusieurs sites potentiels, il pourra couvrir à moyen terme les besoins de 6 communautés de communes. Le centre de transfert répond à un besoin d'optimisation du traitement des déchets ménagers dans le nord de l'Aisne. Il permettra notamment aux déchets de la communauté de communes du Pays des Trois Rivières et de la Thiérache du Centre de ne plus transiter par Hautmont (Nord).

Le centre de transfert couvre à courte terme les besoins des Communautés de communes de la Thiérache du Centre et du Pays des Trois Rivières. A moyen terme, il pourra également couvrir les Communautés de communes de la Thiérache d'Aumale, de la Région de Guise, du Pays de la Serre et des Portes de la Thiérache.

CAPACITES

29 000 tonnes de déchets transférés par an.

- 21 000 t annuelles d'ordures ménagères résiduelles
- 4600 t annuelles de déchets recyclables
- 3200 t annuelles de verre

Protection de l'environnement et du voisinage

Le site a été pensé pour réduire au maximum l'impact sur les populations riveraines. Le confort olfactif et sonore ainsi que la limitation du risque d'envol des déchets sont assurés par un vidage des déchets dans des bennes fermées et sous bâtiment clos. Visuellement, le centre sera entouré de haies et de merlons paysagers. Enfin, un système de vidéosurveillance assure la sécurité du site.

Le centre de transfert est conçu selon la méthodologie HQE® (Haute Qualité Environnementale). Le site fonctionnera avec un éclairage basse consommation, une pompe à chaleur ainsi que des panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire. Les eaux du site seront confinées et traitées. En matière architecturale, le site sera en harmonie avec son environnement.

Une procédure rigoureuse et contrôlée

Le projet de Centre de transfert s'inscrit dans le Plan Départemental de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés édité par le Conseil général. Ce plan préconise l'implantation d'un centre de transfert en Thiérache.

Valor'Aisne a conduit des études d'implantation dans ce secteur d'automne 2005 à printemps 2007. Elles avaient pour objectif la formalisation des besoins et l'identification du site présentant les meilleures caractéristiques. 4 sites ont été étudiés et c'est celui de Fontaine-les-Vervins qui a primé.

Le site de Fontaine-les-Vervins a fait l'objet de plusieurs études spécifiques.

- Etudes de conception menées par un maître d'œuvre
- Etudes réalisées dans le cadre du DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter)
 - Etude d'impact : analyse de l'état initial du site et de son environnement et analyse des effets du projet sur l'environnement (paysage, faune-flore, sol, eaux souterraines et superficielles, air, trafic, bruit ...)
 - Etude de dangers : analyse des risques potentiels
 - Notice d'hygiène et de sécurité
- Etudes géotechniques (octobre 2007, juillet 2008)
- Etude de faisabilité d'assainissement non collectif (août 2008)

Les collectivités concernées ont toutes été informées dès 2005 à travers des bulletins d'information et des réunions d'informations.

L'enquête publique est actuellement en cours, jusqu'au 8 juillet.

Dates des prochaines permanences en mairie de Fontaine-les-Vervins :

- ✓ Mercredi 24 juin (14h à 17h)
- ✓ Samedi 04 juillet (9h à 12h)
- ✓ Mercredi 08 juillet (14h à 17h)

Valor'Aisne, acteur du développement durable

Valor'Aisne, le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne a accueilli au 1^{er} janvier 2009 la Communauté de Communes de Condé-en-Brie. Le syndicat regroupe actuellement 22 structures intercommunales, ainsi que le Conseil général. Il gère maintenant le traitement des déchets de 94% des Axonais soit 519 000 habitants environ.

Valor'Aisne s'inscrit comme un acteur du développement durable dans le département de l'Aisne. Il met en œuvre le Plan Départemental de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du département en remplissant trois missions : la maîtrise et la mutualisation des coûts de traitement des déchets, l'installation et la réalisation d'équipements de traitement des déchets, la valorisation maximale des matières et la protection de l'environnement.

Depuis 2003, Valor'Aisne conduit plusieurs projets d'équipements : centre de tri, de transfert, de stockage et station de compostage. En 2009, un nouveau centre de stockage, l'EcoCentre La Tuilerie, sera construit dans le sud du département. Au nord, un centre de transfert verra le jour à Fontaine-lès-Vervins.